

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Convention d'occupation avec l'association Accueil de Jour portant sur les locaux sis au 34A et 34B boulevard Bouès 13003 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la convention d'occupation à passer avec l'association Accueil de Jour portant sur les locaux départementaux de l'immeuble du 34A/34B boulevard Boues 13003 à Marseille dont un projet est joint au rapport;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention d'occupation ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter, dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 75 du budget départemental.

Les élus du groupe des Elus indépendants votent contre.
Madame RUBIROLA et Monsieur PAYAN s'abstiennent.
Les autres conseillers départementaux votent pour.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**